

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT)**

Autorité habilité à délivrer l'autorisation:

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, 3 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT,
représentée par son Président en exercice, Hervé Blanché,
Contact : Service de la mobilité : transport@agglo-rochefortocéan.fr

Contexte :

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) est gestionnaire d'un local propriété de la SNCF dans le bâtiment voyageurs de la gare de Rochefort sise place Françoise Dorléac. La CARO, au titre de sa compétence en matière de mobilité, propose de mettre à disposition d'un porteur de projet un local afin de proposer des services vélos en gare et de développer l'intermodalité.

Ce bâtiment voyageurs, dépendance du domaine public, est destiné à une activité de services vélos pour compléter l'offre du site organisée autour des activités suivantes :

Activités existantes :

- boutique Rbus pour le réseau de bus de l'agglomération
- boutique de la Région Nouvelle-Aquitaine
- boutique SnCF
- desserte FlixBus
- local et consigne à vélos (SnCF pour les abonnés Ter)

Dans ce contexte, le titulaire de l'AOT devra développer son projet de services vélos à destination du grand public et des prestations de qualité.

Ce projet pourra proposer tout ou partie des activités suivantes (liste non exhaustive)

- Des services de location journée, semaine ou mois en vélo classique/électrique, location d'équipements complémentaires
- Des services adaptés aux cyclistes, dans un lieu dédié (possibilité de gonflage, réglage du vélo, location d'accessoires...)
- Des services de gardiennage pour les vélos personnels
- Des consignes extérieures pour un stationnement vélo sécurisé
- Un service de relais d'accueil d'information touristique
- La possibilité de réserver les services vélos en ligne via une application mobile
- Des sanitaires réservés aux utilisateurs des services vélos
- A titre accessoire, un espace boutique

En application des dispositions de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la CARO **a décidé de publier un avis permettant aux opérateurs intéressés de manifester leur intérêt au projet**

Caractéristiques et nature de l'occupation :

- occupation soumise aux Conditions générales d'occupation non constitutive de droits réels d'espaces ou de locaux en gare dépendant du domaine public ferroviaire. La destination des lieux est obligatoirement en lien avec des activités liées au vélo.

- L'occupation sera consentie moyennant une redevance d'occupation à négocier selon le modèle économique et selon les conditions accordées par la SNCF à la CARO.

- Durée : 5 ans + reconduction 3 fois un an. (à négocier en fonction de la durée des investissements)

consentis)

Descriptif des lieux concernés par l'occupation du domaine public:

- Le local concerné pour l'occupation a une superficie d'environ 130 m². Comprenant :
 - 2 bureaux dont 1 réservé à l'accueil et l'autre au stockage de vélos (33 m²)
 - Un espace à l'arrière des bureaux pouvant servir d'atelier de réparation de cycles ou de gardiennage (100 m²)

Contraintes particulières du site portés à la connaissance :

- la gare de Rochefort est classée monument historique

Modalités administratives de demande :

- Les candidats intéressés devront adresser par courrier recommandé avec accusé de réception un dossier à l'attention de M. le Président de la CARO 3 avenue Maurice Chupin – 17300 ROCHEFORT
- Date limite de dépôt du courrier : le 31 octobre 2020 , la cachet de la poste faisant foi ou contre remise d'un récépissé de remise en main propre.
- Pour tout renseignement sur ce dossier les candidats peuvent s'adresser à :
- CARO, service de la mobilité par mail : transport@agglo-rochefortocean.fr

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

Un dossier administratif comprenant

- Le formulaire de candidature attestant de la régularité fiscale et sociale du candidat ou du groupement
- Un extrait Kbis permettant d'identifier la personne morale ou tout autre document attestant de la l'activité de la personne morale
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques professionnels et ou locatifs en lien avec l'activité envisagée.
- les garanties financières apportées (bilan, chiffres d'affaires, attestations bancaires)

Un dossier de projet comprenant

- Une présentation du candidat, ses activités, ses produits, ses expériences similaires
- Une présentation synthétique du projet d'exploitation envisagé : type de service, politique tarifaire, horaires d'ouverture
- Un projet compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans intégrant une proposition de redevance
- Une proposition d'aménagement des espaces

Appréciation du dossier:

Pour sélectionner le candidat et conclure une convention d'occupation avec le porteur de projet, la CARO se fondera sur les critères suivants :

- pertinence du projet proposé en cohérence avec la politique de mobilité de la CARO et la variété des services proposés
- la solidité des expériences similaires du candidat
- les garanties financières apportées
- pertinence du compte d'exploitation prévisionnel

les éléments complémentaires peuvent être obtenus sur demande par mail à transport@agglo-rochefortocean.fr dont

- Plan de situation
- Le plan des locaux